Cabinet Isabelle BITTINI

Expert-Comptable D.P.L.E.
Commissaire aux Comptes

LABEL NOTE

Association
Siège social : 170, chemin des terriers
Ancienne école de la Croix Rouge
06600-ANTIBES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EXERCICE DU 1er octobre 2017 au 30 septembre 2018

SOMMAIRE

- **RAPPORT GENERAL**
 - RAPPORT GENERAL
 - COMPTES ANNUELS

12, Place Général de GAULLE - 06600 ANTIBES - Tel : 04 93 65 95 65 -Fax : 04 93 65 95 50
e-mail info@cabinet.bittini.fr
Membre de l'Ordre National des Experts Comptables - Conseil Régional de Marseille -
Agréée par la Cour d'appel d'Aix en Provence

Cabinet Isabelle BITTINI

Expert-Comptable D.P.L.E.
Commissaire aux Comptes

LABEL NOTE

Association
Siège social : 170, chemin des terriers
Ancienne école de la Croix Rouge
06600-ANTIBES

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EXERCICE DU 1er octobre 2017 au 30 septembre 2018

12, Place Général de GAULLE - 06600 ANTIBES - Tel : 04 93 65 95 65 -Fax : 04 93 65 95 50
e-mail info@cabinet.bittini.fr
Membre de l'Ordre National des Experts Comptables - Conseil Régional de Marseille -
Agréée par la Cour d'appel d'Aix en Provence

Cabinet Isabelle BITTINI

Expert-Comptable D.P.L.E.
Commissaire aux Comptes

Aux Adhérents,

1 – Opinion

En exécution de la mission qui m' a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 – Fondement de l'opinion

2.1 – Référentiel d'audit

J'ai effectué cet audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m' incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 – Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du premier octobre 2017, à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes

12, Place Général de GAULLE - 06600 ANTIBES - Tel : 04 93 65 95 65 -Fax : 04 93 65 95 50
e-mail info@cabinet.bittini.fr
Membre de l'Ordre National des Experts Comptables - Conseil Régional de Marseille -
Agréée par la Cour d'appel d'Aix en Provence

Cabinet Isabelle BITTINI

Expert-Comptable D.P.L.E.
Commissaire aux Comptes

3 – Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

J'ai vérifié la bonne application des principes comptables de base et notamment du principe de prudence. Les règles et méthodes comptables sont détaillées dans l'annexe aux comptes annuels.

L'activité de l'association a pour but d'accueillir les différents artistes à la recherche d'une structure afin de les accompagner dans tous les domaines liés à leur activité, de faciliter leur intégration, leur épanouissement artistique et favoriser les échanges entre eux afin de créer une dynamique culturelle pour la mise en valeur du patrimoine artistique régional.
Dans le cadre de cette dynamique culturelle, l'association exerce une activité d'entrepreneur de spectacle notamment par l'organisation du festival des nuits carrées.
Mes travaux ont donc pour objectif de m'assurer de la cohérence du projet associatif avec la transcription comptable des diverses actions menées.

Les contributions volontaires et bénévoles ne sont pas enregistrées dans la comptabilité générale et le bilan comptable de l'association, mais elles sont mentionnées en annexe.

Les contrôles ne sont pas exhaustifs mais sont réalisés par sondage. Ils n'ont pas pour but de valider la pertinence technique des études.

Au cours de ma mission, après contrôle des cut-off, j'ai pu constater que 3 factures émises par la STRADA et RADIO FRANCE pour un montant total HT de 13 680.75 euros et correspondant à des échanges de prestations dans le cadre du festival des nuits carrées n'avaient pas fait l'objet de provisions. Ces factures non parvenues auraient du être enregistrées en compte « 623100 : annonces » ; en paralléle, les factures à établir auraient du être enregistrées en compte « 756200 ; partenariats ». Il n'y a cependant aucune incidence sur le résultat.

Il conviendra de s'assurer à l'avenir du bon enregistrement comptable de ces échanges de prestations .

12, Place Général de GAULLE - 06600 ANTIBES - Tel : 04 93 65 95 65 -Fax : 04 93 65 95 50
e-mail info@cabinet.bittini.fr
Membre de l'Ordre National des Experts Comptables - Conseil Régional de Marseille -
Agréée par la Cour d'appel d'Aix en Provence

Cabinet Isabelle BITTINI

Expert-Comptable D.P.L.E.
Commissaire aux Comptes

4 – Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres.

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du bureau.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, j'ai vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes.

5 – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

Cabinet Isabelle BITTINI

Expert-Comptable D.P.L.E.
Commissaire aux Comptes

6 – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m' appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

12, Place Général de GAULLE - 06600 ANTIBES - Tel : 04 93 65 95 65 -Fax : 04 93 65 95 50
e-mail info@cabinet.bittini.fr
Membre de l'Ordre National des Experts Comptables - Conseil Régional de Marseille -
Agréée par la Cour d'appel d'Aix en Provence

Cabinet Isabelle BITTINI

Expert-Comptable D.P.L.E.
Commissaire aux Comptes

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Antibes, le 12 Mars 2019

Isabelle BITTINI
Commissaire aux Comptes

12, Place Général de GAULLE - 06600 ANTIBES - Tel : 04 93 65 95 65 -Fax : 04 93 65 95 50
e-mail info@cabinet.bittini.fr
Membre de l'Ordre National des Experts Comptables - Conseil Régional de Marseille -
Agréée par la Cour d'appel d'Aix en Provence

Association LABEL NOTE

170, Chemin des Terriers
Ancienne école de la Croix Rouge

06600 ANTIBES

Bilan Association

Présenté en Euros

Période du 01/10/2017 au 30/09/2018

édité le 08/11/2018

Isabelle BITTINI
EXPERT COMPTABLE D.P.L.E.
COMMISSAIRE AUX COMPTES
12, PLACE GÉNÉRAL DE GAULLE
06600 ANTIBES
TÉL. 04 93 65 95 65
FAX 04 93 65 95 50

BILAN ACTIF

Période du 01/10/2017 au 30/09/2018 — DÉTAILLÉ Présenté en Euros — Edité le 08/11/2018

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2018 (12 mois)				Exercice précédent 30/09/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	**11 959**	**11 019**	**941**	1,40	**1 272**	2,15
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	*1 335*		*1 335*	1,99	*1 335*	2,26
21830000 MAT DE BUREAU	*10 624*		*10 624*	15,85	*10 624*	17,98
28182000 AMTS DU MAT DE TRANSPORT		*1 335*	*-1 335*	-1,98	*-1 335*	-2,25
28183000 AMTS MAT DE BUREAU		*9 684*	*-9 684*	-14,44	*-9 353*	-15,82
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	***11 959***	***11 019***	***941***	1,40	***1 272***	2,15
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés	**11 720**		**11 720**	17,48	**25 483**	43,13
41100300 CLIENTS DIVERS	*11 720*		*11 720*	17,48	*25 483*	43,13
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	**1 017**		**1 017**	1,52	**3 767**	6,38
44400000 ETAT IMPOT SUR LES SOCIETES	*1 017*		*1 017*	1,52	*3 767*	6,38
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	**2 791**		**2 791**	4,16	**5 537**	9,37
44567000 CREDIT DE TVA A REPORTER	*51*		*51*	0,08	*37*	0,06
44583000 TVA REMBOURSEMENT DEMANDE	*2 000*		*2 000*	2,98	*5 500*	9,31
44586000 TVA SUR FACT NON PARVENUES	*740*		*740*	1,10		
. Autres	**12 513**		**12 513**	18,67		
44170000 SUBV COLL TERRIT A RECEVOIR	*11 200*		*11 200*	16,71		
44871000 CICE A RECEVOIR	*1 313*		*1 313*	1,96		
Valeurs mobilières de placement	**2 093**		**2 093**	3,12	**2 086**	3,53
50700000 COMPTE LIVRET A	*2 093*		*2 093*	3,12	*2 086*	3,53
Instruments de trésorerie						

Isabelle BITTINI
EXPERT COMPTABLE D.P.L.E.
COMMISSAIRE AUX COMPTES
PLACE GÉNÉRAL DE GAULLE
06600 ANTIBES
TEL 04 93 65 95 65
FAX 04 93 65 95 50

BILAN ACTIF

Période du 01/10/2017 au 30/09/2018 — DÉTAILLÉ Présenté en Euros — Edité le 08/11/2018

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2018 (12 mois)				Exercice précédent 30/09/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Disponibilités	**35 962**		**35 962**	53,65	**20 945**	35,45
51220000 CAISSE EPARGNE NC	*35 781*		*35 781*	53,38	*20 920*	35,40
53000000 CAISSE	*182*		*182*	0,27	*25*	0,04
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	**66 096**		**66 096**	98,60	**57 817**	97,85
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	***78 056***	***11 019***	***67 037***	100,00	***59 089***	100,00

Isabelle BITTINI
EXPERT COMPTABLE D.P.L.E.
COMMISSAIRE AUX COMPTES
12, PLACE GÉNÉRAL DE GAULLE
06600 ANTIBES
TÉL. 04 93 65 95 65
FAX 04 93 65 95 50

BILAN PASSIF

Période du 01/10/2017 au 30/09/2018 — DÉTAILLÉ Présenté en Euros — Edité le 08/11/2018

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2018 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2017 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau	**11 310**	16,87	**8 401**	14,22
11000000 REPORT A NOUVEAU	*11 310*	16,87	*8 401*	14,22
Résultat de l'exercice	**-15 037**	-22,42	**2 910**	4,92
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecarts de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL(I)	***-3 726***	-5,55	***11 310***	19,14
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
TOTAL (II)				
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
TOTAL(III)				
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	**5 740**	8,56	**2 811**	4,76
40100100 FOURNISSEURS			*2 811*	4,76
40810000 FACTURES NON PARVENUES	*5 740*	8,56		
Autres	**7 423**	11,07	**6 967**	11,79
42100000 SALAIRES A PAYER	*1 153*	1,72	*500*	0,85
43100000 URSSAF	*2 623*	3,91	*2 889*	4,89
43710000 POLE EMPLOI	*192*	0,29	*451*	0,76
43730000 RETRAITE ET CONGES SPECT	*1 060*	1,58	*1 768*	2,99
43741000 FORMATION CONTINUE A PAYER	*1 040*	1,55	*483*	0,82
43750000 MEDECINE DU TRAVAIL A PAYER	*125*	0,19	*62*	0,10
43771000 TAXE APPRENTISSAGE A PAYER	*407*	0,61	*184*	0,31
43780000 COTISATION FNAS A PAYER	*277*	0,41	*93*	0,16
44860000 ETAT CHARGES A PAYER	*546*	0,81	*536*	0,91
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	**57 600**	85,92	**38 000**	64,31
48700000 SUBVENTION PERCUE D'AVANCE	*57 600*	85,92	*38 000*	64,31
TOTAL(IV)	***70 763***	105,56	***47 778***	80,86
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	**67 037**	100,00	***59 089***	100,00

Isabelle BITTINI
EXPERT COMPTABLE D.P.L.E.
COMMISSAIRE AUX COMPTES
12, PLACE GÉNÉRAL DE GAULLE
06600 ANTIBES
TÉL. 04 93 65 95 65
FAX 04 93 65 95 50

BILAN PASSIF

Période du 01/10/2017 au 30/09/2018 — DÉTAILLÉ Présenté en Euros — Edité le 08/11/2018

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2018 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2017 (12 mois)	
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

Isabelle BITTINI
EXPERT COMPTABLE D.P.L.E.
COMMISSAIRE AUX COMPTES
12, PLACE GÉNÉRAL DE GAULLE
06600 ANTIBES
TÉL. 04 93 65 95 65
FAX 04 93 65 95 50

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/10/2017 au 30/09/2018 — DÉTAILLÉ Présenté en Euros — Edité le 08/11/2018

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 30/09/2018 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%		
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Ventes de marchandises	**42 466**		**42 466**	18,67	**39 826**	22,16	**2 640**	6,63
70700000 VENTES BAR 10%	*8 390*		*8 390*	3,69	*6 144*	3,42	*2 246*	36,56
70710000 VENTES BAR 20%	*34 076*		*34 076*	14,98	*33 682*	18,74	*394*	1,17
Production vendue de biens								
Prestations de services	**184 980**		**184 980**	81,33	**139 889**	77,84	**45 091**	32,23
70600000 PRESTA SCES 5.50%	*8 955*		*8 955*	3,94	*29 960*	16,67	*-21 005*	-70,10
70601000 PRESTA SCES 20%	*73 524*		*73 524*	32,33	*24 050*	13,38	*49 474*	205,71
70611000 VTE PLACES DE SPECT 5.50%	*102 501*		*102 501*	45,07	*85 879*	47,79	*16 622*	19,36
Montants nets produits d'expl.	***227 446***		***227 446***	100,00	***179 715***	100,00	***47 731***	26,56
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			**194 638**	85,58	**134 549**	74,87	60 089	44,66
74000000 SUBVENTIONS AVEC TVA 5.50%			*113 744*	50,01	*116 588*	64,87	*-2 844*	-2,43
74010000 SUBVENTIONS EXO DE TVA			*59 000*	25,94			*59 000*	N/S
74100000 SUB ORG DE DROIT PRIVE SANS TVA			*21 894*	9,63	*17 961*	9,99	*3 933*	21,90
Cotisations			**21 231**	9,33	**42 300**	23,54	-21 069	-49,80
75620000 PARTENARIATS 20%			*21 231*	9,33	*42 300*	23,54	*-21 069*	-49,80
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs								
Autres produits			**57**	0,03	**687**	0,38	-630	-91,69
75800000 PRODUITS DIVERS			*57*	0,03	*687*	0,38	*-630*	-91,69
Reprise sur provisions, dépréciations								
Transfert de charges								
Sous-total des autres produits d'exploitation			***215 926***	94,94	***177 536***	98,79	***38 390***	21,62
Total des produits d'exploitation (I)			***443 372***	194,94	***357 250***	198,79	***86 122***	24,11
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Exédent transféré (II)								
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés			**7**	0,00	**0**	0,00	7	N/S
76400000 INTERETS LIVRET			*7*	0,00	*0*	0,00	*7*	N/S
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (III)			***7***	0,00	***0***	0,00	***7***	N/S
PRODUITS EXCEPTIONNELS:								
Sur opérations de gestion			**10 000**	4,40	**15 000**	8,35	-5 000	-33,32
77130000 DONS DIVERS			*10 000*	4,40	*15 000*	8,35	*-5 000*	-33,32
Sur opérations en capital								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Total des produits exceptionnels (IV)			***10 000***	4,40	***15 000***	8,35	***-5 000***	-33,32
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			***453 379***	199,33	***372 250***	207,13	***81 129***	21,79
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			***-15 037***	-6,60			***-15 037***	N/S

Isabelle BITTINI
EXPERT COMPTABLE D.P.L.E.
COMMISSAIRE AUX COMPTES
12, PLACE GÉNÉRAL DE GAULLE
06600 ANTIBES
TÉL. 04 93 65 95 65
FAX 04 93 65 95 50

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/09/2018 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
TOTAL GENERAL	***468 416***	205,95	***372 250***	207,13	***96 166***	25,83
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises	**21 363**	9,39	**18 404**	10,24	2 959	16,08
60700000 FRAIS ENGAGES POUR LE BAR	*21 363*	9,39	*18 404*	10,24	*2 959*	16,08
Variations stocks de marchandises						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements						
Autres achats non stockés	**233 635**	102,72	**226 173**	125,85	7 462	3,30
60400000 PS TECHNIQUE LOGISTIQUE	*101 560*	44,65	*107 152*	59,62	*-5 592*	-5,21
60410000 ACHAT DE SPECTACLES	*117 748*	51,77	*109 021*	60,66	*8 727*	8,00
60420000 FRAIS HEBERGEMENT SPECTACLE	*13 022*	5,73	*8 297*	4,62	*4 725*	56,95
60630000 PETIT MATERIEL	*1 216*	0,53	*1 084*	0,60	*132*	12,18
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	*89*	0,04	*620*	0,34	*-531*	-85,64
Services extérieurs	**19 044**	8,37	**14 415**	8,02	4 629	32,11
61350000 LOCATIONS MOBILIERES	*13 644*	6,00	*9 455*	5,26	*4 189*	44,30
61600000 ASSURANCES	*5 400*	2,37	*4 960*	2,76	*440*	8,87
Autres services extérieurs	**73 967**	32,52	**53 102**	29,55	20 865	39,29
62220000 CIONS ET COURTAGES SUR VENTES	*7 590*	3,34	*7 431*	4,13	*159*	2,14
62262000 HONORAIRES COM AUX CPTES	*3 700*	1,63			*3 700*	N/S
62310000 ANNONCES ET INSERTIONS	*27 339*	12,02	*15 552*	8,65	*11 787*	75,79
62510000 VOYAGES ET DTS	*11 977*	5,27	*7 280*	4,05	*4 697*	64,52
62570000 RESTAURATION ET CATERING	*22 948*	10,09	*22 071*	12,28	*877*	3,97
62600000 FRAIS POSTAUX	*93*	0,04	*291*	0,16	*-198*	-68,03
62610000 FRAIS INTERNET	*55*	0,02	*197*	0,11	*-142*	-72,07
62700000 SERVICES BANCAIRES	*266*	0,12	*281*	0,16	*-15*	-5,33
Impôts, taxes et versements assimilés	**2 364**	1,04	**1 204**	0,67	1 160	96,35
63330000 FORMATION CONTINUE	*1 324*	0,58	*483*	0,27	*841*	174,12
63350000 TAXE APPRENTISSAGE	*495*	0,22	*184*	0,10	*311*	169,02
63511000 CFE+CVAE	*546*	0,24	*536*	0,30	*10*	1,87
Salaires et traitements	**68 121**	29,95	**27 060**	15,06	41 061	151,74
64100000 SALAIRES PERSONNEL	*68 121*	29,95	*27 060*	15,06	*41 061*	151,74
Charges sociales	**34 216**	15,04	**14 681**	8,17	19 535	133,06
64510000 URSSAF+ASSEDIC+RC	*36 256*	15,94	*14 619*	8,13	*21 637*	148,01
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	*290*	0,13	*62*	0,03	*228*	367,74
64910000 CICE	*-2 330*	-1,01			*-2 330*	N/S
Autres charges de personnel						
Subventions accordées par l'association						
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	**331**	0,15	**620**	0,34	-289	-46,60
68112000 DOT AUX AMORTISSEMENTS	*331*	0,15	*620*	0,34	*-289*	-46,60
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations						
.Pour risques et charges : dotation aux provisions						
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées						
Autres charges	**15 374**	6,76	**13 168**	7,33	2 206	16,75
65160000 REDEVANCES SACEM SACD	*11 834*	5,20	*10 172*	5,66	*1 662*	16,34
65161000 TAXES SPECTACLES	*3 457*	1,52	*2 993*	1,67	*464*	15,50
65800000 CHARGES DIVERSES	*21*	0,01	*3*	0,00	*18*	600,00
65810000 TVA NON RECUPERABLE SUR FONCT	*63*	0,03			*63*	N/S
Total des charges d'exploitation (I)	***468 416***	205,95	***368 827***	205,23	***99 589***	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						

Isabelle BITTINI
EXPERT COMPTABLE D.P.L.E.
COMMISSAIRE AUX COMPTES
12, PLACE GÉNÉRAL DE GAULLE
06600 ANTIBES
TÉL. 04 93 65 95 65
FAX 04 93 65 95 50

COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/09/2018 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Total des charges financières (III)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Total des charges exceptionnelles (IV)						
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)			**513**	0,29	-513	-100,00
69510000 IMPOT SUR LES BENEFICES			*513*	0,29	*-513*	-100,00
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	***468 416***	205,95	***369 340***	205,51	***99 076***	26,83
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT			***2 910***	1,62	***-2 910***	-100,00
TOTAL GENERAL	***468 416***	205,95	***372 250***	207,13	***96 166***	25,83

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
TOTAL						

Isabelle BITTINI
EXPERT COMPTABLE D.P.L.E.
COMMISSAIRE AUX COMPTES
12, PLACE GÉNÉRAL DE GAULLE
06600 ANTIBES
TÉL. 04 93 65 95 65
FAX 04 93 65 95 50

Association LABEL NOTE

170, Chemin des Terriers
Ancienne école de la Croix Rouge

06600 ANTIBES

ANNEXES

Aux comptes annuels présentées en Euros

Période du 01/10/2017 au 30/09/2018

Isabelle BITTINI
EXPERT COMPTABLE D.P.L.E.
COMMISSAIRE AUX COMPTES
12, PLACE GÉNÉRAL DE GAULLE
06600 ANTIBES
TÉL. 04 93 65 95 65
FAX 04 93 65 95 50

Mr Gérard FANTINO

Préambule

L'exercice social clos le 30/09/2018 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 30/09/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 67 037,02 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 15 036,80 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 06/11/2018 par les dirigeants.

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

...

Faits caractéristiques pouvant concerner l'activité, l'évolution prévisible, des opérations comptables, des événements importants... .

- Compte tenu du résultat déficitaire de l'exercice le montant des fonds propres se trouve être négatifs.

2 - Principes, règles et méthodes comptables

2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et n° 99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

...

Isabelle BITTINI
EXPERT COMPTABLE D.P.L.E.
COMMISSAIRE AUX COMPTES
12, PLACE GÉNÉRAL DE GAULLE
06600 ANTIBES
TÉL. 04 93 65 95 65
FAX 04 93 65 95 50

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euros.

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	*de 01 à 03 ans*
Brevets	*07 ans*
Agencements, aménagements des terrains	*de 06 à 20 ans*
Constructions	*de 10 à 40 ans*
Agencement des constructions	*12 ans*
Matériel et outillage industriels	*05 ans*
Agencements, aménagements, installations	*de 06 à 10 ans*
Matériel de transport	*04 ans*
Matériel de bureau et informatique	*de 03 à 10 ans*
Mobilier	*de 05 à 10 ans*

Isabelle BITTINI
EXPERT COMPTABLE D.P.L.E.
COMMISSAIRE AUX COMPTES
12, PLACE GÉNÉRAL DE GAULLE
06600 ANTIBES
TÉL. 04 93 65 95 65
FAX 04 93 65 95 50

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2.3 - Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

2.2.4 - Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.3 - Changement de méthode d'évaluation et de présentation

Sur le présent exercice la Tva sur la subvention versée par la ville d'Antibes d'un montant de 191000 TTC à été affectée à hauteur de 85000€au titre des activités taxables à 5.50% et à hauteur de 106000€au titre des subventions exonérées de tva car couvrant des frais de fontionnement non soumis à Tva.

Sur l'exercice précédent la totalité de la subvention perçue avait été considérée comme devant subir une Tva de 5.50%.

Ce changement de méthode à modifié le résultat à hauteur de 5526 euros.

Isabelle BITTINI
EXPERT COMPTABLE D.P.L.E.
COMMISSAIRE AUX COMPTES
12, PLACE GÉNÉRAL DE GAULLE
06600 ANTIBES
TÉL. 04 93 65 95 65
FAX 04 93 65 95 50

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	*11 959*			*11 959*
Immobilisations financières				
TOTAL	*11 959*			*11 959*

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II				
Terrains				
Constructions				
sur sol propres				
sur sol d'autrui				
inst. géné., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers				
Matériel de transport	*1 335*			*1 335*
Matériel de bureau et informatique	*9 353*	*331*		*9 684*
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III				
TOTAL GENERAL (I+II+III)				

3.3 - Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions / financements	*11 200*
Autres produits à recevoir	*1 313*
TOTAL	*12 513*

Isabelle BITTINI
EXPERT COMPTABLE D.P.L.E.
COMMISSAIRE AUX COMPTES
12, PLACE GÉNÉRAL DE GAULLE
06600 ANTIBES
TÉL. 04 93 65 95 65
FAX 04 93 65 95 50

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

Isabelle BITTINI
EXPERT COMPTABLE D.P.L.E.
COMMISSAIRE AUX COMPTES
12, PLACE GÉNÉRAL DE GAULLE
06600 ANTIBES
TÉL. 04 93 65 95 65
FAX 04 93 65 95 50

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/10/2017 au 30/09/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros
- Avec comptes substitués

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds associatifs

Postes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprise:				
Valeur du patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apport sans droit de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme (1)				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves:				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves (2)	*8 401*	*2 909*		*11 310*
SOUS TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)	*8 401*	*2 909*		*11 310*
Fonds associatifs avec droit de reprise:				
Apport avec droit de reprise				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs				
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
SOUS TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II)				
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)	*8 401*	*2 909*		*11 310*

(1) Préciser que la ou les subventions sont maintenues au passif car il s'agit d'un bien renouvelable par l'association

(2) Dont réserve pour projet associatif

Isabelle BITTINI
EXPERT COMPTABLE D.P.L.E.
COMMISSAIRE AUX COMPTES
12, PLACE GÉNÉRAL DE GAULLE
06600 ANTIBES
TÉL. 04 93 65 95 65
FAX 04 93 65 95 50

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.2 - Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées - à l'exerice - aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		
SOLDE		

4.3 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	*5 740*	*5 740*		
Dettes fiscales & sociales	*7 423*	*7 423*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	*57 600*	*57 600*		
TOTAL	*70 763*	*70 763*		

4.4 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	*5 740*
Dettes fiscales & sociales	*546*
Autres dettes	
TOTAL	*6 286*

Isabelle BITTINI
EXPERT COMPTABLE D.P.L.E.
COMMISSAIRE AUX COMPTES
12, PLACE GÉNÉRAL DE GAULLE
06600 ANTIBES
TÉL. 04 93 65 95 65
FAX 04 93 65 95 50

5 - Notes sur le compte de résultat

5.1 - Subventions de fonctionnement

Subvention Ville d'Antibes accordée pour 3 ans par délibération du Conseil Municipal du 29 Mars 2018

- Maintenir une politique tarifaire
- Développer des actions éco-responsbles
- Diversifier ses sources de financement

5.2 - Subventions d'exploitation

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
Département	*Exploitation*	*15 000*	*9 289*	*4 929*		
Région	*Exploitation*	*20 000*	*13 270*	*5 687*		
Ville	*Exploi+Fonct*	*144 000*	*159 168*		*57 600*	*38 000*
Cnv	*Exploitation*	*13 894*	*13 894*			
Sacem	*Exploitation*	*8 000*	*6 000*	*2 000*		
TOTAL		*200 894*	*201 621*	*12 616*	*57 600*	*38 000*

Eléments significatifs ou importants

Isabelle BITTINI
EXPERT COMPTABLE D.P.L.E.
COMMISSAIRE AUX COMPTES
12, PLACE GÉNÉRAL DE GAULLE
06600 ANTIBES
TÉL. 04 93 65 95 65
FAX 04 93 65 95 50

5.3 - Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	*10 000*
Produits de cession des éléments d'actif	
Produits sur exercices antérieurs	
Reprises sur provisions et transferts de charge	
Charges exceptionnelles	
Sur opération de gestion	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	

Eléments significatifs ou importants à mentionner le cas échéant

Isabelle BITTINI
EXPERT COMPTABLE D.P.L.E.
COMMISSAIRE AUX COMPTES
12, PLACE GÉNÉRAL DE GAULLE
06600 ANTIBES
TÉL. 04 93 65 95 65
FAX 04 93 65 95 50

6 - Autres informations

6.1 - Engagements et sûretés réelles consenties

6.1.1 - Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :

Néant

6.1.2 - Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

Néant

	Montant des dettes	Montant des sûretés
Emprunts et dettes auprès des organismes de crédit Emprunts et dettes financières divers Dettes sur immobilisations Autres dettes		
Total		

Isaucle BITTINI
EXPERT COMPTABLE D.P.L.E.
COMMISSAIRE AUX COMPTES
12, PLACE GÉNÉRAL DE GAULLE
06600 ANTIBES
TÉL. 04 93 65 95 65
FAX 04 93 65 95 50

6 - Autres informations (suite)

6.2 - Rémunération des cadres dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.
En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

6.3 - Nature et évaluation des contributions volontaires

Les contributions volontaires présentant un caractère significatif font l'objet d'une information dans l'annexe portant sur leur nature et leur importance.
Elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces, aux biens meubles ou immeubles, dons en nature, etc.

Sur le présent exercice ces contributions volontaires se sont élevées à :
- Partenariats Publics Ville d'Antibes : 17.366.60€
- Partenariats Privés : 43.230.79€
- Bénévolat : 27.759.00€

Soit un total de : 88.356.39€

6.4 - Honoraires du commissaire au comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 3700.00€
Cette somme est une provision, car la mission du commissaire aux comptes n'a débutée que le 12 Septembre 2018 .

Isabelle BITTINI
EXPERT COMPTABLE D.P.L.E.
COMMISSAIRE AUX COMPTES
12, PLACE GÉNÉRAL DE GAULLE
06600 ANTIBES
TÉL. 04 93 65 95 65
FAX 04 93 65 95 50